Passer le permis de port d'arme (PPA)

Sur UnityRP, l’obtention d’un Permis de Port d’Arme (PPA) permet aux citoyens d’acquérir et de posséder légalement des armes de poing et de chasse.

Ce permis est strictement **réservé aux personnes majeures**, soit à partir de **21 ans**.



Voici comment obtenir le PPA de manière simple, et rapide :

1. **Prise de rendez-vous** : Rapprochez vous d'un **membre du corps médical (EMS)** afin de planifier un entretien d’évaluation.
2. **Évaluation des aptitudes** : Lors de cet entretien, un examen psychologique et comportemental sera réalisé afin de déterminer si vous êtes apte à détenir une arme en toute sécurité.
3. **Validation et paiement** : Vous devez régler les frais administratifs avant l'évaluation des aptitudes, si votre demande est acceptez vous obtiendrez officiellement votre **PPA**.

Une fois le **PPA** validé, vous serez **autorisé à posséder et à porter des armes de poing et de chasse** que vous pourrez trouver directement en armurerie.

Revision #5
Created 2024-05-28 13:59:01 UTC
Updated 2026-09-14 15:54:14 UTC by xPsyko